

DOSSIER LIBYE

Cette étude, réalisée par le Professeur Hassan Boubakri de l'Université de Sousse (Tunisie) sur le rôle de la Libye dans les migrations internationales relève désormais de l'histoire. La Libye, prise actuellement dans l'étau d'une crise politique interne d'une rare violence et des frappes des forces de l'OTAN, verrait sa politique migratoire certainement modifiée, notamment à l'égard de l'Afrique Noire et des pays arabes.

Alger, le 10 Août 2011

**MIGRATIONS ILLEGALES, POLITIQUES
MIGRATOIRES ET DROITS DES MIGRANTS DANS
L'ESPACE EUROMED: LE CAS DE LA LIBYE ET DE
L'ITALIE**

Hassen **BOUBAKRI***

Migrations illégales, politiques migratoires et droits des migrants dans l'espace EuroMed : le cas de la Libye et de l'Italie

Si la région maghrébine est perçue globalement comme une zone «homogène» pourvoyeuse de migrants aussi bien réguliers qu'irréguliers, comme zone de départ et de transit migratoires, la situation et la fonction de chacun des pays qui composent cette région sont différentes d'un pays à l'autre et d'une période à l'autre de leur histoire migratoire.

L'évolution du contexte migratoire régional et les effets des politiques de contrôle des flux migratoires, et surtout des migrations irrégulières, en Tunisie, en Libye et en Italie, ont dessiné un triangle migratoire reliant et englobant les trois pays. La direction des flux, leur ampleur, leurs points de départ et d'aboutissement, leur organisation, et enfin leurs temps successifs, n'ont cessé d'évoluer, de basculer et de se retourner en fonction, d'un côté, des actions des Etats et de leurs réactions (contrôle, surveillance, répression...) et, de l'autre, en fonction des réponses qui leur sont apportées par les migrants, en particulier irréguliers, qui gardent malgré tout le même objectif... atteindre l'Europe. L'étude d'un segment ou d'un point

* Professeur de géographie, Université de Sousse (Tunisie)

dans ce triangle ne peut se faire qu'en relation avec les autres points et segments du même triangle.

Dans le cadre de cette étude, nous abordons strictement l'analyse de l'évolution de la fonction et du rôle de la Libye sur la «scène» migratoire régionale. La Libye est d'abord l'un des plus grand pays d'immigration de la Méditerranée.

Les déclarations officielles des responsables libyens¹ ainsi que les estimations des organismes officiels libyens situaient, en 2003 déjà, le nombre des immigrants présents sur le sol libyen à environ 2 millions de personnes. C'est ce qui avait fait dire au ministre italien de l'intérieur à l'époque que «[...] 2 millions de migrants en Libye attendent de franchir la Méditerranée [...]»².

Le dernier recensement général de la population de 2006 situe la population étrangère résidente en Libye à 600 000 personnes.

De leur côté, et sans donner des indications sur les critères sur lesquels ils se basent dans leur évaluation, les autorités libyennes situent le nombre des migrants irréguliers présents sur le territoire à un niveau allant de 0,75 million à 1,2 millions d'immigrés (OIM, 2008). Ce chiffre représente la moitié du chiffre qui était présenté par les mêmes autorités libyennes en l'an 2000 (1,5 à 2 millions).

Ce pays s'est retrouvé depuis le début des années 90 au centre des problématiques et des enjeux soulevés par la migration subsaharienne en Afrique du Nord. Plus que l'Algérie, plus que la Tunisie et plus même que le Maroc ou encore l'Égypte, La Libye occupe toujours une place centrale dans l'évolution des flux migratoires dans la région et dans le dessein des routes migratoires empruntées par les migrants subsahariens qui se dirigent vers le Maghreb, ou transitent par cette zone à destination de l'Europe en particulier.

D'un autre côté, la Libye joue désormais un rôle clef dans la mise en œuvre de la politique européenne d'externalisation du contrôle migratoire sur les frontières extérieures méridionales de l'Union Européenne depuis la levée de l'embargo sur la Libye en 2003, et surtout depuis que l'Union Européenne et un de ses principaux pays membres (à savoir l'Italie) ont fait de la Libye «un partenaire stratégique» dans la lutte contre la migration illégale.

¹ Dr Ali Abdessalem Triki, Secrétaire du Comité Populaire Général à l'Unité Africaine. Associated Press. Décembre 2003.

² La Repubblica. 18 août 2003.- quotidien italien.

Evolution de la politique libyenne de gestion des migrations

Durant toute la période de tensions entre la Libye et le monde occidental (1985-2000) et où la Libye était soumise à l'embargo (1992-2000), ce pays s'était tourné surtout vers le monde arabe puis vers ses « profondeurs » continentales en direction de l'Afrique subsaharienne en développant en direction des pays de l'Afrique subsaharienne une politique de coopération, d'alliances et d'aide au développement fort active. Une organisation régionale comme le "Regroupement des Etats du Sahel et du Sahara" ou encore la nouvelle "Union africaine" sont le résultat de ce volontarisme diplomatique libyen. La libre circulation des personnes à l'intérieur de cet ensemble régional est l'un des fondements de cette coopération régionale.

Pour comprendre l'évolution de la position libyenne sur ce registre et surtout comprendre son nouveau rôle, nous pouvons distinguer entre deux époques : l'avant année 2000 et après.

La Libye face aux migrations subsaharienne avant l'an 2000

Pays pétrolier, la Libye avait accueilli ses premiers migrants subsahariens dès les années 50, après l'indépendance du pays en 1951, et après le retour de milliers de familles libyennes qui étaient réfugiées dans les pays voisins, surtout sahéliens, depuis la colonisation italienne.

Le renchérissement du prix du pétrole et la nationalisation de l'exploitation de cette ressource au début des années 70, ont permis de pratiquement décupler les revenus du pays, comme ceux des autres pays producteurs de pétrole.

Ces nouvelles ressources financières ont permis de mettre en œuvre des politiques volontaristes de développement économique et régionale du pays dont ont bénéficié en particulier les régions sahariennes du sud du pays (le Fezzan, Morzouk et Koufra). Le pays est devenu depuis cette date un chantier permanent.

La Libye a attiré depuis cette date des centaines de milliers de migrants venant de tous les pays du monde. Les pays voisins de la Libye (Le Soudan, le Tchad, L'Egypte et la Tunisie) ont été les plus grands contributeurs à l'immigration dans ce pays.

Nous pouvons toutefois considérer que cette évolution a des racines plus lointaines. En effet, les tensions croissantes entre la Libye

et les pays occidentaux durant la deuxième moitié des années 80, suivies de l'application de l'embargo onusien dès 1992, ont amené la Libye, pour rompre son isolement, à se tourner vers les pays de l'Afrique subsaharienne et à relancer sa politique de coopération et d'investissements vers ces pays. La diplomatie panafricaine libyenne a largement contribué à la réforme de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine), devenue l'UA (Union Africaine), à l'avènement du regroupement régional des Etats du Sahara et du Sahel (CENSAD), et à de nombreuses autres initiatives régionales ou continentales en matière de prévention et de règlement des conflits en particulier.

Rappelons à cet égard que, de leur côté, les guerres et les crises humanitaires et politiques sur le continent durant les années 90 ont fortement contribué à alimenter les flux de réfugiés, de déplacés et de migrants dans les grandes régions du continent africain (Corne de l'Afrique et Soudan, Afrique centrale, Afrique occidentale...). Les pays politiquement stables ou économiquement prospères sont les principaux pays d'accueil des ces réfugiés et/ou migrants. La Libye en est un des principaux.

L'essor de l'immigration des ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne en Libye est directement lié à ces deux contextes, libyen et africain.

La deuxième moitié des années 90 est ainsi marquée par une large ouverture du pays sur le continent. La Libye n'avait pas cherché à l'époque à fermer ou à contrôler les mouvements d'entrée des personnes sur son territoire. Au contraire, certains responsables libyens (dont Mouammar Kadhafi) ont ouvertement encouragé les Africains à venir travailler en Libye. Mais l'embargo et la baisse des revenus pétroliers ont eu pour effet la baisse de la valeur de la monnaie libyenne et la détérioration de la situation économique et sociale dans le pays en raison de l'incapacité de l'Etat à continuer à assurer sa fonction d'Etat providence et à redistribuer la rente.

La Libye face aux migrations subsaharienne après l'an 2000

Ces raisons associées, mais elles ne sont pas les seules, sont à l'origine de l'explosion du nombre de migrants subsahariens en Libye depuis cette période des années 90. Les tensions et les violences qui ont éclaté contre les immigrés durant les mois de septembre et

d'octobre 2000³ étaient le résultat de cette situation où le pays ne pouvait plus satisfaire la demande croissante d'emplois et de revenus non seulement des Libyens mais aussi des immigrés surtout subsahariens.

Les autorités libyennes ont probablement pris conscience, à partir de cette date, des retombées négatives croissantes de leur politique migratoire «de la porte ouverte» vis-à-vis des ressortissants des pays de l'Afrique subsaharienne. La vague d'expulsions collectives de dizaines de milliers de ces mêmes ressortissants dès le mois de novembre 2000, le durcissement des contrôles et du traitement des immigrés africains par les forces de sécurité et, enfin, l'«animosité» croissante de la population autochtone à leur égard ont fortement contribué à «ébranler» les rêves de ces migrants dans une migration prolongée dans le pays. C'est depuis cette date que le pays a ainsi doublé sa fonction migratoire. De pays d'immigration, la Libye se transforma, pour ces immigrés «désenchantés», en pays de transit.

Les conditions de vie et de travail des immigrés n'ont cessé à leur tour de se détériorer dans le pays. Ne pouvant, ou ne voulant, pas retourner dans leurs pays d'origine, les immigrés de Libye ont cherché dès la fin des années 90 à rejoindre les routes migratoires qui conduisaient les migrants subsahariens en Tunisie, en Algérie et au Maroc, où les réseaux de passeurs étaient, à l'époque, nombreux et efficaces.

³ Les mois de septembre et octobre 2000 ont été marqués par de vives tensions et des violences extrêmes entre citoyens Libyens et Immigrés subsahariens. La ville de Zaouiyah (50 km à l'Ouest de Tripoli) a été le théâtre d'affrontements entre les deux communautés. Certaines sources non libyennes (dont, «Forteresse Europe», 2007) ont avancé le chiffre de «560 étrangers assassinés». Des «camps» d'habitat spontané d'immigrés subsahariens, des Tchadiens et des Soudanais pour la plupart (appelés «campo», ou «Achouaiyat»: quartiers anarchiques) ont été attaqués (24 septembre 2000). Le bilan (selon des sources non libyennes) aurait été de 50 immigrés abattus (Idem). Des sources non libyennes rapportent que, le lendemain (25 septembre), un millier de citoyens libyens ont incendié un «campo» de Ghanéens. Bilan: «10 morts carbonisés» (Idem). Deux semaines plus tard (6 octobre 2000), des sources non libyennes (Idem) avaient estimé que le nombre de victimes parmi la communauté anglophones a atteint 500 personnes. Dès le mois d'octobre 2000, les tribunaux libyens avaient été saisis des assassinats et des violences entre ressortissants libyens et subsahariens. Des membres des deux communautés ont été arrêtés, jugés puis condamnés à des peines capitales et à de lourdes peines de prison.

Les côtes tunisiennes et marocaines étaient, à l'époque, les principaux points de départs des traversées illégales des migrants à destination des côtes andalouses d'un côté et des îles italiennes de l'autre.

A la suite de la signature, en 1998, des accords de réadmission entre, d'un côté, l'Italie et l'Espagne et, de l'autre, la Tunisie et le Maroc, les pressions des pays européens sur la Tunisie et le Maroc s'étaient beaucoup accentuées durant les années 2002 à 2004 (Boubakri, 2004, 2006). L'idée du transfert du contrôle des migrants par les pays européens vers les pays de transit, ou «externalisation», officiellement appelée «lutte contre l'immigration irrégulière», est devenue le leitmotiv des politiques européennes.

La migration illégale n'avait pas cessé, en réalité, de prendre une place croissante dans les relations euro et italo-libyennes depuis le début des années 2000 (Boubakri & Mazzella, 2005 ; Boubakri, 2006; Cuttitta 2008; Forteresse Europe, 2007; Pliez, 2004)

C'est ce qui explique le fait que le rapprochement italo-libyen sur la question de la migration illégale a commencé dès la fin des années 1990.

Le rapprochement entre la Libye et l'Italie en matière de «lutte» contre les migrations illégales

Dés le mois de décembre 2000, c'est-à-dire deux mois après les violences entre Libyens et immigrés subsahariens, les premiers signes de ce rapprochement ont commencé à apparaître. La Libye avait accepté, à l'époque, le principe d'une coopération policière entre les deux pays pour la lutte contre l'immigration irrégulière. Sans doute, les tensions nées de ces affrontements à l'intérieur de la Libye et la détérioration de l'image du pays à l'étranger ont amené les responsables libyens à réfléchir aux moyens de maîtriser cette situation. Des critiques assez vives avaient visé les forces de sécurité, surtout aux frontières, soupçonnées de «laxisme et de laissez aller» dans le contrôle des frontières et à l'intérieur du pays (Kara, 2008 ; Oumeymen, 2008).

De son côté, l'Italie a, dès le début des années 2000 et même avant, entrepris une diplomatie active pour la réhabilitation de la Libye sur la scène internationale et pour la levée de toutes les formes de sanctions aussi bien onusiennes qu'européennes. L'accord de coopération a été

signé 3 ans plus tard (Juillet 2003). Cette signature a été suivie par la levée définitive des sanctions onusiennes en septembre 2003. Ensuite, la Libye a, le 1^{er} octobre 2004, pour la première fois, réadmis sur son territoire un groupe de migrants qui étaient partis de son territoire. Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le 11 octobre 2004, l'UE a levé l'embargo européen sur les armes et l'abandon des sanctions économiques contre la Libye (Cuttitta, 2008).

Au cours des années 2001-2004, période au cours de laquelle la Libye négociait sa réinsertion sur la scène méditerranéenne et internationale (levée de l'embargo global, y compris celui sur les armes, abandon et démantèlement du programme d'armes de destruction massive (ADM), les difficultés de contrôler les longues frontières terrestres libyennes, qui s'étendent sur plus de 4000 km, avait été un argument libyen de poids pour monnayer, face à l'Italie, la "coopération" libyenne dans la lutte contre les flux de migrations clandestines.

La mise en œuvre progressive des accords de réadmission entre l'Espagne et l'Italie d'un côté et le Maroc et la Tunisie de l'autre (cf. chapitre consacré aux relations «migratoires» entre la Tunisie et l'Italie dans cette étude) a eu progressivement deux effets sur les changements des «routes» migratoires:

- D'un côté, un «redéploiement» géographique des réseaux de passeurs vers le sud: à partir des côtes sud marocaines, mauritaniennes et sénégalaises vers les Iles des Canaries ;
- et de l'autre, un redéploiement des côtes surtout tunisiennes vers les côtes libyennes et ses nombreux ports (petits et grands) de pêche, pour aboutir aux îles méditerranéennes de Lampedusa et de Malte.

La décennie des années 2000 est ainsi globalement marquée par la recrudescence des départs clandestins à partir des ports libyens de la Tripolitaine occidentale (entre Tripoli et la frontière tunisienne à l'Ouest) au fur et à mesure que les contrôles se durcissaient du côté tunisien et marocain.

Deux raisons expliquent le développement de ces trafics et de ces formes de traite d'être humains à partir de la Libye dans ce cas: d'un côté, le durcissement des contrôles migratoires au Maroc et en Tunisie et, de l'autre, la «demande» croissante des migrants subsahariens en Libye pour passer en Europe. Les réseaux impliqués dans ces départs

illégaux étaient non seulement libyens, mais aussi tunisiens, égyptiens, turcs, asiatiques... Etc.

Les ports de la Tripolitaine occidentale (entre Tripoli et la frontière tunisienne, le plus connu étant Zouara) ont ainsi rejoint la longue liste des ports maghrébins de départ des migrants irréguliers vers Malte, l'Italie et l'Espagne.

Les ports libyens contribuaient à plus des $\frac{3}{4}$ des migrants irréguliers arrivés à Malte et en Italie du Sud. La Libye était par ailleurs le point de départ de 90% des migrants recensés à l'arrivée sur l'île italienne de Lampedusa (Human Rights Watch (HRW) .2006)⁴.

Dans un rapport rendu public en 2006⁵, l'association Human Right Watch (HRW) estimait à 145000 le nombre de personnes renvoyées de Libye, souvent dans des conditions violentes, entre 2003 et 2005. Selon HRW, beaucoup de migrants, surtout africains sont battus et arrêtés arbitrairement. Certains témoignages (qu'ils faudrait vérifier) évoquent même «des meurtres et des assassinats dans les centres de détention...» (Hamood, 2006). En plus, de nombreux migrants expulsés (surtout les Somaliens et les Erythréens), auraient été confrontés à la persécution et à la torture à leur retour dans leurs pays d'origine.

Comme plus tard en 2009, le HRW avait déjà accusé, en 2006, l'Union Européenne de chercher à bloquer les migrants en Afrique du Nord au lieu de chercher à leur fournir la protection dont ils ont besoin.

HRW avait estimé que 2800 réfugiés, pour la plupart africains, ont été expulsés en masse par le premier gouvernement italien de l'époque du président actuel du Conseil S. Berlusconi, sans pouvoir accéder aux procédures de l'asile auxquelles ils ont droit. La Libye n'a pas en effet ratifié la Convention de 1951 sur les réfugiés. En plus, les deux pays avaient signé un accord bilatéral qui stipule que la Libye devait renforcer le contrôle de ses frontières pour lutter contre l'immigration clandestine et renvoyer vers leurs pays d'origine les migrants expulsés par l'Italie. Le gouvernement italien a refusé de rendre public cet accord.

⁴ «99% des clandestins partent des côtes libyennes» (Ministre italien de l'intérieur) (source: Swiss Info. 7 octobre 2008).

⁵

Le gouvernement de gauche de Romano Prodi avait décidé à la fin de l'année 2006 de suspendre les expulsions massives dans la mesure où la Libye n'est pas un lieu sûr pour les migrants expulsés.

Le retour du «Centre droit» au pouvoir en Italie en 2008 a de nouveau rapproché les deux gouvernements Libyen et italien dans leur politique dite de « Lutte contre les migrations illégales».

LA CONVERGENCE ENTRE LES OBJECTIFS DES POLITIQUES MIGRATOIRES EUROPEENNE ET LIBYENNE

La levée de l'embargo de l'ONU et des sanctions européennes et internationales en 2003 a permis à la Libye de «réintégrer la communauté internationale». Elle est devenue un partenaire incontournable des pays occidentaux non seulement pour ses énormes réserves énergétiques, mais aussi pour son influence en Afrique et surtout pour le rôle de « partenaire stratégique » que l'UE voulait lui confier depuis 2004 (date de la première mission technique de la Commission en Libye) Si Rome s'est récemment plié aux exigences de la Libye en acceptant de la dédommager pour l'époque coloniale, c'était surtout pour obtenir de Tripoli une meilleure coopération dans la lutte contre l'immigration clandestine..

Ce pays est désormais perçu, et traité, comme un acteur possible de la résolution des conflits en Afrique dans la mesure où elle a réussi à plusieurs reprises à réunir, voire même parfois à réconcilier, opposants et gouvernements du Tchad, du Soudan, du Niger, du Mali, de la Mauritanie...etc. Elle a joué aussi le rôle de médiateur et de facilitateur dans la résolution de conflits entre des Etats africains (Tchad-Soudan, Erythrée-Ethiopie...etc.)

Les investissements massifs libyens en Afrique sont le levier de ce rôle renforcé de la Libye sur le continent et de sa diplomatie panafricaine active, ce qui participe aussi au renforcement de son rôle de comme partenaire de l'Union européen sur le continent africain.

Mais pour les Européens, l'importance stratégique de la Libye ne tient pas uniquement à la richesse de ses sous-sols ou de son influence en Afrique. Elle relève aussi de sa position géographique comme pays de transit auquel est confiée le rôle de «partenaire stratégique» de l'Union européenne pour contenir les flux de clandestins vers l'Europe.

Sans trop sous-estimer le rôle des autres facteurs, tout le monde est bien convaincu que le dossier migratoire a été un des facteurs clefs, peut-être même la clef, de la normalisation des relations euro-libyennes. Accusée en 2003, par le Ministre italien de l'intérieur, d'être la «plaque tournante» de l'émigration clandestine en direction de l'Italie et de Malte, la Libye a fait du chemin depuis. Elle est désormais considérée, et traitée, comme le «partenaire stratégique de l'Europe» pour la lutte contre les migrations illégales⁶. Les réunions et les rencontres entre les responsables européens et libyens sur ce sujet n'ont pas cessé depuis la «Mission technique» de la Commission européenne en Libye à la fin de l'année 2004.

La Libye continue toutefois, comme elle l'a toujours fait, d'exploiter la question migratoire pour peser sur l'orientation de ses relations avec l'Union européenne et les pays membres. Moins exposée et moins vulnérables que les autres pays de la région, qui subissent les pressions européennes pour «coopérer» davantage dans le dossier migratoire, La Libye souffle le chaud et le froid. Les responsables libyens déclarent tantôt que les «Africains ont droit de migrer en Europe après le pillage du continent par les puissances coloniales...»⁷, et tantôt que «la Libye est aussi victime de la migration illégale, comme l'est l'Europe». Ce type de migration est considéré même comme la deuxième source des dangers qui menacent la Libye dans les prochaines années⁸.

Malgré tout, la Libye a multiplié, depuis le milieu des années 2000, les signes de sa volonté de maîtriser les flux migratoires et de prendre en considération les objectifs européens en matière de lutte contre les migrations illégales à leurs frontières maritimes méridionales. Parmi ces signes et initiatives nous pouvons citer:

- Accueil d'un bureau de liaison de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), ouvert en 2006.
- Déclarations et prises de positions publiques des responsables politiques sur la question des migrations irrégulières en Libye et leur place dans les relations euro-libyennes (Khadafi, Ministres, hauts responsables de la sécurité...)

⁶ Commission Européenne. Rapport de la mission technique en Libye. Bruxelles. 2004.

⁷ Déclaration de Kadhafi. Jana ; 2006

⁸ Déclaration de Saif al Islam. AFP. 21 août 2007.

- Multiplication des réunions de coordination entre les services publics (ainsi le Commandant Khouildi Hmidi a-t-il présidé une série de réunions consacrées à l'examen de ce phénomène).
- Mise en place de nouveaux organismes sous la tutelle du Comité Populaire Général pour la Sécurité Publique (Ministère de l'intérieur): L'Agence pour la sécurité des frontières; le corps des «Gardes Côtes» («*haras essaouahil*»), le Département de lutte contre l'immigration illégale...etc.
- Fin mai 2007: la Libye présente une longue liste de moyens techniques et logistiques nécessaires à la Libye « pour un meilleur contrôles des côtes libyennes et pour une plus grande efficacité dans la lutte contre la migration illégale»⁹
- Accueil de la Seconde mission technique de l'UE, conduite par FRONTEX¹⁰ (28 May-5 June 2007).
- 16 octobre 2007: Nouvel accord entre la NOC (National Oil Corporation) et ENI (Ente Nazionale Idrocarburi) pour l'investissement de 28 Milliards de \$ en 10 ans dans l'extraction du pétrole et du gaz libyens.
- 29 décembre 2007: Signature d'un nouvel accord de coopération policière pour la conduite de patrouilles conjointes italo-libyennes dans les eaux territoriales libyennes. L'accord prévoit la fourniture à la Libye de 7 patrouilleurs pour la surveillance des côtes et des eaux territoriales libyennes. D'autres équipements et moyens logistiques sont fournis à la Libye (Instruments pour la détection de faux documents, véhicules tout terrain équipés de GPS, ordinateurs portables et systèmes de navigation par satellite...)
- Début de l'année 2008 : le budget de FRONTEX est doublé : il passe de 38 à 70 millions d'Euros. La Libye reçoit un système de surveillance électronique de ses frontières méridionales....

⁹ Propos d'un responsable du Comité populaire général à la sécurité publique/ Département des Passeports: «cette demande portait sur: 12 avions de reconnaissances, 14 hélicoptères, 240 véhicules tout terrain, 86 camions, 80 Pick Up, 70 autobus, 28 ambulances, 12 systèmes radars, 10 bâtiments de surveillance côtière, 28 motos vedettes, 100 bateaux gonflables (Zodiacs), 400 viseurs nocturnes, 14 systèmes pour scanner les empreintes digitales, stations radios et systèmes de navigation par satellite».

¹⁰ European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union (FRONTEX).

Le retour du «Centre droit» au pouvoir en Italie en 2008 a de nouveau rapproché les deux gouvernements Libyen et italien dans leur politique dite de «Lutte contre les migrations illégales». C'est ce qui a permis:

- la signature, le 31 août 2008, à Benghazi du traité d'amitié, d'association et de coopération entre la Libye et l'Italie.

Nous pouvons considérer que la signature de ce traité marque l'aboutissement d'une longue évolution dans les relations entre la Libye et les pays européens, et avec l'Italie en particulier.

Dans le domaine des migrations, l'article 19 de ce traité est réservé à la «Coopération dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue et contre la migration illégale». Les aliéna 2 et 3 traitent particulièrement de la lutte contre la migration illégale¹¹.

L'une des nouveautés de ce traité est qu'il prévoit la mise en place des moyens et des outils nécessaires à la surveillance des frontières terrestres libyennes qui s'étendent sur 4300 km de long. Rappelons que la Libye partage ses frontières avec cinq autres pays africains : la Tunisie, l'Algérie, le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Égypte.

La question qui se pose est de savoir comment cet article a été appliqué dans sa partie relative au contrôle migratoire? S'agit-il alors

¹¹ L'Article 19 du traité est intitulé «Coopération dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue et contre la migration illégale ».

Aliéna 1. Les deux parties s'engagent à intensifier leur coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue et contre la migration illégale, conformément au contenu de l'accord signé à ce sujet à Rome le 13 décembre 2000 et des accords techniques ultérieurs d'entente, et en particulier ceux relatifs à la lutte contre la migration irrégulière et selon les protocoles de coopération signés à Tripoli à la date du 29 décembre 2007.

Aliéna2. Pour ce qui est de la lutte contre la migration illégale, les deux parties travailleront à la réalisation d'un dispositif de contrôle des frontières terrestres libyennes dont seront chargées des sociétés italiennes disposant du savoir faire technique nécessaire (s) (ou requis/requises). Le gouvernement italien assumera 50% des coûts, alors que les deux parties demanderont à l'Union européenne d'assumer les 50% restants par la prise en considération de l'accord conclu, alors, entre la Grande Jamahirya et la Commission Européenne.

Aliéna 3. Les deux parties coopéreront pour déterminer des initiatives bilatérales et régionales dans les pays sources de migration pour limiter le phénomène de la migration illégale.

(Source : Journal (gouvernemental) «El Fejr el Jadid» du 31 Août 2008 (31 Hannibal 1376 après la mort du Prophète). P.4 (Traduction : H. Boubakri).

d'une privatisation (sous forme de sous-traitance?) de la surveillance des frontières terrestres libyennes?

Seules l'interprétation et l'application qui auraient été données à ce texte par les autorités libyennes en particulier nous permettront de vérifier le sens que ces dernières donnent à ce texte qui, dans son alinéa 2, confie le contrôle et la surveillance des frontières terrestres libyennes à des entreprises italiennes.

L'année 2009, encore plus que les années précédentes, est marquée par l'«aboutissement» des efforts de rapprochement, voire de «l'alliance» euro libyenne sur le dossier migratoire.

L'année 2009: Externalisation du contrôle migratoire et refoulement de migrants subsahariens vers la Libye

L'évolution du contexte migratoire en 2009 est liée aux suites de la recrudescence des migrations irrégulières vers les îles méditerranée et en particulier à Lampedusa.

Dès le début de l'année 2009, l'Union européenne a accordé 20 millions d'euros à la Libye pour «*l'aider à faire face au phénomène de plus en plus important de l'émigration clandestine*»¹².

L'Italie a réussi à faire aboutir son projet d'externaliser les opérations de patrouille le long des côtes libyennes. Elle a ainsi conclu avec la Libye, en février 2009, un accord en vue d'effectuer des patrouilles maritimes conjointes et d'améliorer les procédures d'expulsion, par l'Italie, des migrants irréguliers vers la Libye¹³

Le mois de mai 2009 marque une date déterminante dans le processus d'"externalisation" de la politique d'immigration de l'UE, autrement dit la sous-traitance de la gestion des migrants aux pays situés dans son voisinage¹⁴.

En effet, à la demande des autorités italiennes, la Libye a réadmis, pour la première fois les 6 et 10 mai 2009, 500 migrants partis irrégulièrement de ce pays. Leurs embarcations ont été interceptées

¹² Agence Associated Press (AP), 10 février 2009.

¹³ Agence Associated Press (AP), 10 février 2009.

¹⁴ "Les migrants ne doivent plus être obligés de recourir à des passeurs pour demander l'asile. Ils doivent trouver des points d'accueil dans tout le Maghreb" (Jacques Barrot, Commissaire européen à la justice) (Source: Journal «Le Monde», 16 mai 2009)

par la marine italienne, en pleines eaux internationales de la Méditerranée. Ces migrants ont été débarqués non pas sur le territoire italien, comme c'était le cas jusqu'à cette date, mais à Tripoli, en Libye, le pays où ils avaient embarqué. Ils ont été refoulés vers la Libye sans aucune procédure d'identification des réfugiés et de possibles demandeurs d'asile parmi eux, malgré la présence dans ce groupe de personnes en danger potentiel dans leur pays d'origine, comme les ressortissants érythréens et somaliens, avec toutefois une majorité de Nigériens. Dès leur réadmission, ces migrants (hommes, femmes et enfants) ont été placés dans un centre de rétention en attente d'une expulsion.

Faut-il rappeler dans ce cas que la Libye n'est pas signataire de la convention des Nations unies de 1951 sur les réfugiés. C'est donc un pays dépourvu de procédure de protection et d'asile. Elle a également été souvent critiquée pour les mauvais traitements infligés à des immigrés surtout subsahariens (UNHCR, 2009; Human Rights Watch, 2006, 2009; MigrEurop, 2010).

L'Italie, de son côté, contrevient aussi à sa ratification de la même convention et à ses engagements internationaux en refoulant des demandeurs et des réfugiés potentiels et en portant «atteinte à l'accès à l'asile en Europe»¹⁵.

Ces évolutions sont aussi contraires aux objectifs, du moins déclarés, du "Pacte européen sur l'immigration et l'asile" qui prévoit de "bâtir une Europe de l'asile", et mettent par conséquent à nu les intentions réelles des décideurs européens en matière de politiques migratoires.

Le HCR a d'ailleurs lui-même vérifié ces soupçons quelques mois plus tard (UNHCR, juillet 2009). Le personnel du bureau du HCR à Tripoli ont en effet établi clairement¹⁶ l'existence d'un nombre important de demandeurs d'asile et de réfugiés potentiels (dont 76 Erythréens, avec au moins 9 femmes et six enfants) parmi les migrants interceptés en mer par la marine italienne, transférés à bord de navires militaires libyens en pleine mer, puis débarqués en Libye et transférés dans des centres de détention sur le territoire libyen. Il a également été établi que les marins italiens n'ont appliqué aucune procédure d'identification de réfugiés potentiels parmi les migrants et n'ont pas

¹⁵ Porte Parole du HCR (Source : Idem).

¹⁶ Par des interviews dans les centres de détention libyens.

non plus posé de question sur les raisons de départ de leur pays d'origine.

Les migrants refoulés ont fait l'objet de contrainte de la part des marins italiens pour les forcer à être transféré à bord des navires libyens. Selon les déclarations des migrants détenus, leurs documents et leurs effets personnels avaient été saisis par les marins italiens et aucune nourriture ne leur avait été servie durant les 12 heures de traversée de retour vers la Libye.

Le HCR a dû écrire au gouvernement italien pour vérifier les informations qu'il a rassemblées au sujet du mauvais traitement dont été victimes les migrants refoulés et pour demander un strict respect des normes internationales.

Si le HCR reconnaît que l'Italie a, dans le passé, secouru en mer et sauvé la vie de milliers de migrants en apportant assistance et protection à ceux parmi eux qui en avaient besoin, il relève l'apparition, depuis mai 2009, d'une nouvelle politique de refoulement qui a touché en deux mois (mai et juin 2009) plus de 900 migrants, qui ont été expulsés principalement vers la Libye. Le HCR exprimé sa crainte que cette nouvelle politique de refoulement n'aboutisse à miner le principe international de non refoulement et qu'elle n'affaiblisse les chances d'accès à l'asile en Europe (idem).

La Libye et l'Italie sont parvenues à démontrer leur «capacité» dans la réalisation de leurs «objectifs communs dans la lutte contre les migrations irrégulières», sans considération de leurs engagements internationaux de garantir secours et protection aux personnes en danger potentiel (réfugiés et demandeurs d'asile).

CONCLUSION

Les derniers développements de la crise diplomatique entre la Libye et la Suisse¹⁷ ont démontré le poids déterminant de la variable migratoire dans les relations euro-libyennes. Pour ne pas «indisposer» l'allié libyen sur le dossier migratoire, l'Union Européenne, et particulièrement l'Italie, ont tout simplement désavoué la décision de la Suisse (pays membre de l'espace Schengen) d'interdire le visa d'entrée communautaire à un grand nombre de hautes personnalités libyennes.

¹⁷ Agences de Presse: fin mars - début avril 2010.

L'UE a par conséquent privilégié le nouveau rôle «stratégique» joué par la Libye dans la «lutte» contre les migrations illégales, au dépend des autres considérations politiques intra européennes et, surtout, au dépend des principes des droits humains fondamentaux dont ceux des migrants qu'ils soient légaux ou illégaux.

Références bibliographiques

Boubakri H., 2004. Les migrations de transit au Maghreb, ou les recompositions migratoires au voisinage de l'Europe. In «PROASILE, la revue de France Terre d'asile», n° 10, Paris, juin 2004. 5 pages.

Boubarki H. & Mazzella S., 2005. «La Tunisie entre transit et immigration. Politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis». In: "Autre part; Revue de sciences sociales au Sud. *Migrations entre les deux rives du Sahara*", n° 36, 2005. Editions de l'IRD. 17p.

Boubakri H., 2006. "La Tunisia nel contesto euro-maghrebino. Controllo dei movimenti migratori e diritti dei migrante" (pp 43-64). In : Cutitta P. & Vassallo P.F., (a cura di): *Migrazioni, frontiere, Diritti*. Edizione Scientifiche Italiane. Napoli.. 367p.

Boubarki Hassen. 2006. «Le Maghreb et les migrations de transit: le piège?» In revue «*Migrations et Société*», n° 107. Septembre - octobre 2006. 20p.

Cutitta P., 2008. Readmission and forcibly return in the relations between Italy and North African Mediterranean countries. In *Ninth Mediterranean research meeting. Mediterranean programme*. Florence. 12-15 march 2008.

Forteresse Europe. 2007. L'Observatoire sur les victimes des migrations. Fuite de Tripoli: *Rapport sur les conditions des migrants de passage en Libye*. 25 pages.

Hamoud S., 2006. African transit migration through Libya to Europe: the Human coast. Publ: The American University in Cairo/ *Forced Migration and Refugee Studies*. Cairo. 2006. 87p.

Human Rights Watch (HRW). 2006. «*Stemming the Flow: Abuses Against Migrants, Asylum Seekers and Refugees*» (Endiguer la marée: exactions à l'encontre des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés). New-York. Sept 2006.

Human Rights Watch. 2009. *Pushed back, pushed around. Italy's forced return of boat migrants and asylum seekers, Libya's mistreatment of migrants and asylum seekers.* 92p.

Kara M.A., 2008. (papier en arabe): «*El mouchkilat El ijtimaiya ou el amnia lil hijra ghayr echariya*» (Problèmes sociaux et de sécurité de la migration illégale). Centre des recherches sociales. Académie des Hautes Etudes. Tripoli. 22p.

Migreurop., 2010. Un soumit clandestin et reprise de la négociation triangulaire Italie-Malte-Libye (<http://www.migreurop.org>)

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). 2008. Revue «*Migrations*» Juillet 2008.

Oumeymen OA., 2008. (papier en arabe): *Madhaheer ikhtilel ettaouazin eddimoughrafi oua taathiratouha el moustakbaliya lil hijra ghayr echariya* (Aspects du déséquilibre démographique de l'immigration illégale et leurs effets futurs). Centre des recherches sociales. Académie des Hautes Etudes. Tripoli. 16p.

Pliez O., 2004. De l'immigration au transit? La Libye dans l'espace migratoire euro-africain. In Pliez, O. (Ss la dir): *la Nouvelle Libye : Sociétés, Espaces et géopolitique au lendemain de l'embargo.* Editions Karthala. Paris.

Unchr., 2009. Media Relations & Public Information Service UNHCR. 14 juillet 2009 (<http://www.unhcr.org/>)